

Synthèses des délibérations du Conseil municipal

Séance du 17 juillet 2019

1. GESTION DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE.

Lors de la fusion avec la Communauté de communes Porte de France Rhin-Sud, Mulhouse Alsace Agglomération a repris deux contrats de délégation de service public conclus avec la Société Publique Locale Enfance et Animation dont l'un concernant la gestion des accueils périscolaires, extrascolaires, ainsi que l'animation jeunesse territoriale, et ce jusqu'au 31 août 2019. Arrivant à échéance à cette date, il convient de renouveler ce contrat. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE.

Le Conseil municipal a approuvé le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à l'échelle de l'intercommunalité, à Mulhouse Alsace Agglomération. Le Maire reste compétent en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et la commune conserve la maîtrise de la taxe d'aménagement et du droit de préemption.

3. REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN.

Le Conseil municipal a approuvé les statuts révisés Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin (la révision vise à intégrer évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts).

4. LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES.

Le Conseil municipal a approuvé la modification des modalités de location de la salle multi-activités. Elle n'est désormais plus louée aux personnes extérieures à la commune, à l'exception des personnes dont les parents habitent dans la commune (la location se fera au nom des parents en question).

5. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRANSPORT DES ECOLES ELEMENTAIRES VERS LE CENTRE NAUTIQUE D'OTTMARSHEIM

Le Conseil municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché public de transports scolaires entre les 6 communes de l'ancienne Communauté de communes, proposé par la Commune d'Ottmarsheim et autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande.